

Plan de Paysage du Haut-Vicdessos

COMMUNES D'AUZAT, GESTIES, ILLIER-ET-LARAMADE, LERCOUL, ORUS, VAL-DE-SOS, SIGUER.



“ Y a-t-il trop de forêt dans le Haut-Vicdessos ? ”

Compte rendu de l'atelier diagnostic citoyen sur la forêt
Samedi 20 mars 2021 de 14h à 16h à Auzat

Présentation de l'atelier

Nombre de participants : 25

Animatrices : Lisa Bergeron (Le Temps d'Agir) et Oriane Carballido (Paysagiste)
[bureau d'études missionné pour la réalisation du plan paysage]

Intervenante : Raphaële Hemeryck (Chargée de mission Forêt et sylviculture - PNR)

Après la présentation introductive par Raphaële Hemeryck sur la ressource forestière (usages, gestion, développement de la filière), les participants ont recensé en petits groupes, par écrit et sur photos, la perception qu'ils ont des forêts sur le territoire et les atouts et contraintes de ces paysages. Chaque groupe a présenté ses conclusions avant de débattre des principaux enjeux dégagés collectivement.

Résumé des échanges lors de l'atelier

Les participants notent que la forêt a l'avantage indéniable d'être un **puits de carbone** (notamment les forêts en croissance en captent beaucoup, les vieilles forêts étant davantage des espaces de stocks importants par accumulation des années). Elles sont d'une manière générale, aussi intéressantes pour **l'exploitation et l'énergie**.



Certains participants ont pu aussi observer sur le territoire récemment, le rôle **protecteur des arbres vis-à-vis du vent, du bruit de la route et de la rivière et des éléments disgracieux**, lors de certains déboisements qui ont engendré ces nuisances.

Les forêts offrent aussi des avantages pour la cueillette des champignons, la promenade botanique et pédagogique qui sont des activités appréciées, avec des exemples déjà existants sur le territoire à Suc : Parcours permanent fléché (à rafraîchir) et dans le cadre de Natura 2000 à Auzat et Val de Sos (avec Suc animations, notamment). La chasse et les engins motorisés en forêt sont moins appréciés par les participants présents et doivent faire l'objet de réglementation.

On note une perception plutôt négative des arbres massivement présents aux abords des villages **gênant la vue et privant parfois les maisons de luminosité. Certaines ouvertures paysagères déjà réalisées ont permis de retrouver de la lumière, des vues...**, avec toutefois la limite **de la qualité de coupe** (pas finie ou trop « rase »), et de leur **entretien, qui apparaît comme nécessaire d'être défini en amont**. On note que sur certains **cols de montagne l'ouverture de vues par des éclaircies** d'arbres pourrait être valorisante pour le territoire (ex. Col de Lercoul / Col de Gamel / de la Lène et Sasc, route forestière Val de Siguer).

- « Il y a des coupes rases qui ont été faites qui sont abusives ».

- « Les coupes où on laisse un arbre taillé à 1 m de haut ça ne ressemble à rien ! »

Dans le cadre de déboisements **pour les propriétaires privés**, les difficultés relevées sont les suivantes : Le bois est souvent coupé loin des routes et ce qui **rend difficile le transport** / Sur les forêts de plus de 30 ans (ce qui est le cas depuis peu sur la plupart des forêts de la vallée), et selon une certaine surface de coupe, une obligation de « compensation » s'avèrera nécessaire / Brûler le bois sur place n'est plus

possible sans avoir une **autorisation**.

Pourtant en matière de sécurité, les risques pour les populations doivent être écartés (prévention incendies, chutes d'arbres ...) et pour cela, la **réglementation des « obligations légales de débroussaillage » doit être appliquée (périmètre de 50 m autour des habitations. Cf : [carte des obligations légales de débroussaillage](#))**.

Par rapport à l'exploitation, on sait aujourd'hui que **l'exploitation des forêts domaniales n'est pas rentable pour l'ONF**. Eventuellement l'Artigue (forêt à maturité) serait plus à exploiter mais **le site est très pentu et difficile d'accès**.

Certaines forêts sont par contre à maintenir : par exemple la forêt de Bernadouze (ancienne hêtraie) et celles qui stockent le plus de carbone, les forêts de la Pinouse qui maintiennent les pentes, le Bois de Far, classé d'intérêt biologique.

On note qu'à l'avenir il pourrait être intéressant de **recréer des vergers autour des villages**

- « On peut faire des vergers participatifs... »

ou de planter des arbres utiles (pour les piquets, les petites constructions, nourriciers et/ou médicinaux... ?).



Plusieurs idées innovantes de nouvelles orientations pour la forêt sont émises, notamment recréer une forêt « primaire » ou gérer une forêt pour l'exploitation des champignons (exemple du Projet Mycosylva).